



Interdiction de sortir du Mc Do sans la manager

Par **Nabouchka**, le **18/08/2012** à **12:08**

Bonjour,

Je suis équièrre chez Mc Donald's. Depuis quelques temps lorsque nous faisons la fermeture, nous n'avons pas le droit de sortir de l'établissement sans le manager. Nous dépointons, allons nous changer, et nous attendons devant la porte que le manager veuille bien venir nous ouvrir. Si le manager met 1/2h avant de finir ce qu'il a à faire, nous attendons donc 1/2h ! Sont-ils ds leur droit ? Une fois dépointés j'estime que nous sommes en droit de pouvoir rentrer chez nous ! Pendant que nous attendons nous ne sommes pas payés ! C'est pr une question de sécurité nous disent-ils.....Complètement illogique puisque les équièrres qui terminent 1/2h avt la fermeture ont le droit de sortir seuls !

Merci pr vos réponses.

Par **P.M.**, le **18/08/2012** à **15:09**

Bonjour,

Du moins tant que vous restez à la disposition de l'employeur sans pouvoir vaquer à vos occupations personnelles, cela constitue du temps de travail effectif qui devrait vous être rémunéré...

Je vous rappelle aussi que le temps d'habillage et de déshabillage doit faire l'objet de contreparties soit sous forme de repos soit sous forme financière...